



COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE « AISNE VESLE SUIPPE »

Relevé de conclusions de la 10^{ème} réunion de la CLE

8 Novembre 2010 de 17h30 à 19h30 à Gueux

Ordre du jour :

- Vote de la stratégie

Présence des membres de la CLE :

| | Structure | Titulaire | Présence | Suppléant | Présence |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------|------------------|----------|
| Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux | Conseil Régional de Champagne-Ardenne | Jean NOTAT | | | |
| | Conseil Régional de Picardie | Sylvie HUBERT | | | |
| | Conseil Général de l'Aisne | Eric MANGIN | | | |
| | Conseil Général des Ardennes | Mireille GATINOIS | | | |
| | Conseil Général de la Marne | Jean-Pierre PINON | | | |
| | Communauté de l'Agglomération Rémoise 1 | Jean-Louis CAVENNE | | | |
| | Communauté de l'Agglomération Rémoise 2 | Jean MARX | | | |
| | Communauté de communes Champagne Vesle | Francis BLIN | X | Claude MAUPRIVEZ | |
| | Communauté de communes de la Région de Suippes | Daniel DIEZ | X | | |
| | Communauté de communes de la Vallée de la Suippe | Claude VIGNON | X | | |
| | Communauté de communes de l'Asfeldois | Isabelle HENRY | | | |
| | Communauté de communes du Val de l'Aisne | Serge VERON | | | |
| | Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (SIABAVE) 1 | Mireille WOJNAROWSKI | X | | |
| | Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (SIABAVE) 2 | André VAN COMPERNOLLE | X | | |
| | Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Ardre (SIAA) | Marie-Bernadette NEYRINCK | X | Dominique DONZEL | |
| | Syndicat Intercommunal de Gestion et de Mise en valeur de l'Aisne Axonaise non navigable (SIGMAA) | Rémy GILET | X | Pierre BRIMONT | |
| | Entente Oise Aisne | Dominique GUERIN | | | |
| | Syndicat des eaux du Rouillat | Michel FRUIT | X | Marie VILLERS | |
| | Syndicat des eaux de Fismes | Jacques GOSSARD | | Claude CUGNET | |
| SIVU des grands Prés | Alain MAZINGUE | | | | |

| | | | | | |
|--|----------------------------------------------------------|--------------------|---|----------------------|--|
| | Syndicat intercommunal de la vallée de la Vesle (SIVAVE) | André SECONDE | | Jean-Claude COLLINET | |
| | Association des Maires de la Marne 1 | Guy BERNARD | | | |
| | Association des Maires de la Marne 2 | Michel HANNOTIN | | Michel GUILLOU | |
| | Association des Maires de la Marne 3 | Francis RENARD | | | |
| | Association des Maires des Ardennes 1 | Jean-Marc BRIOIS | X | | |
| | Association des Maires de l'Aisne 1 | Philippe TIMMERMAN | | Ernest TEMPLIER | |
| | Association des Maires de l'Aisne 2 | James COURTEFOIS | | Annick VENET | |
| | Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims | Régis HANON | X | | |

| | Structure | Représentant | Présence |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------|
| Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées | Chambre d'agriculture de la Marne | François PREVOTEAU | Pouvoir à D. QUANTINET |
| | Chambre d'agriculture des Ardennes | | |
| | Chambre d'agriculture de l'Aisne | | |
| | Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC) | Daniel QUANTINET | X |
| | Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims Epernay | | |
| | Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne | Marie-Godeleine GANIVET | X |
| | Fédération de pêche de la Marne | | |
| | Fédération de pêche de l'Aisne | Gilbert LANTSOGHT | X |
| | Marne Nature Environnement | Michel OLIVIER Guy VENAULT | X X |
| | Aisne Environnement | | |
| | Fédération professionnelle des entreprises de l'eau | Michel GIRAUD | X |
| | Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de construction (UNICEM) de Picardie | | |
| | UFC Que Choisir de la Marne | | |
| | Association des communes riveraines de l'Aisne Ardennaise | | |

| | Structure | Représentant | Présence |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|
| Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics | Le Préfet coordinateur de Bassin ou son représentant | Joël SCHLOSSER | X |
| | Le Préfet de la Marne ou son représentant | | |
| | Le Préfet de l'Aisne ou son représentant | | |
| | Le Préfet des Ardennes ou son représentant | | |
| | Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Champagne Ardenne ou son représentant | Monique DE BELLEFON | X |
| | Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Picardie ou son représentant | Jean-Paul VORBECK | Pouvoir à M. DE BELLEFON |
| | Le Directeur Régional de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Champagne-Ardenne (SRPV) ou son représentant | | |
| | Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Champagne Ardenne ou son représentant | | |
| | Le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de Champagne-Ardenne ou son représentant | | |

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------|
| Le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou son représentant | Léa MOLINIE Marie-Françoise LICKEL | X X |
| Le Responsable de la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) de la Marne ou son représentant | Elise JOLLY | X |
| Le Responsable de la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) de l'Aisne ou son représentant | Patrice DELAVEAUD | X |
| La Responsable de la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) des Ardennes ou son représentant | | |
| Le Directeur de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant | | |

Etaient également présents :

- Grimonie BERNARDEAU, SIABAVE
- Béatrice NIVOY, SIABAVE

Mme MOLINIE reconnaît le travail important effectué pour le choix de la stratégie, mais note qu'il manque encore des éléments quantifiés qui permettront à la CLE de se positionner sur les mesures à déclinées dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD). Ces informations seront à rassembler pour la prochaine étape de l'élaboration du SAGE (rédaction du PAGD et du règlement).

Elle rappelle que le SAGE est une déclinaison du SDAGE et qu'il doit être compatible avec ce dernier.

- **Vote de la stratégie par enjeu**

- a. **Gestion de la ressource en période d'étiage**

Question sur l'acquisition de zones humides :

M. BRIOIS s'inquiète du coût de cette acquisition pour les collectivités.

Mme de BELLEFON répond que l'Agence de l'Eau subventionne l'acquisition de zones humides par les collectivités.

Mme de BELLEFON note qu'il est difficile de se prononcer dès maintenant sur cette éventualité.

Mme WOJNAROWSKI pense que la CLE ne pourra se prononcer qu'après le résultat de l'étude zones humides.

M. DIEZ propose d'inclure une orientation proposant l'acquisition de zones humides par les collectivités si besoin (zone humide particulièrement intéressante...).

La stratégie proposée pour l'enjeu étiage est votée à l'unanimité.

- b. **Qualité des eaux souterraines**

Mme LICKEL demande quel est l'impact de l'assainissement non collectif (ANC) sur les eaux souterraines et propose de ne garder l'action « mettre aux normes l'ANC des communes les plus impactantes » que pour les eaux superficielles.

M. OLIVIER demande si les axes de communications (routes, voies ferrées) sont concernés par la mesure « Augmenter la sensibilisation et l'accompagnement technique en zones agricole et non agricole et auprès des artisans ».

Mme NIVOY répond que oui.

Les membres de la CLE souhaitent que la sensibilisation concerne également les industriels.

La stratégie ainsi modifiée est votée à l'unanimité.

c. Qualité des eaux superficielles

Mme LICKEL estime que l'incitation à la gestion des eaux pluviales ne doit pas se faire que sur les nouveaux projets.

Mme MOLINIE appuie ce constat, ajoutant qu'en zones urbaines il existe des projets pour gérer les eaux pluviales des aménagements existants. Elle propose à minima de réfléchir à des moyens de gestion.

M. BRIOIS demande qui financera le suivi des masses d'eau petits cours d'eau (MEPCE).

Mme NIVOY répond que ce sera à réfléchir au moment de la rédaction du PAGD, comme toutes les autres actions.

M. OLIVIER demande d'inclure les industriels à la mesure « réaliser un bilan annuel des STEP ».

La stratégie ainsi modifiée est votée à l'unanimité.

d. Alimentation en eau potable

Mme LICKEL propose comme action complémentaire : Identifier des zones de protection pour l'alimentation en eau potable pour le futur.

M. QUANTINET souligne que la priorité est de finaliser les procédures de DUP.

M. Renard demande si ce n'est pas une obligation réglementaire

Mme LICKEL remarque que le SAGE pourrait proposer d'accélérer cette finalisation.

M. DELAVEAUD demande ce que contiendra le schéma de sécurisation.

Mme NIVOY répond qu'il ressemblera au schéma réalisé dans le département de l'Aisne (captages stratégiques, interconnexions nécessaires,...).

Vote de la stratégie :

- 21 voix pour
- 1 abstention

e. Qualité des milieux aquatiques et humides

Concernant l'orientation « limiter l'implantation de peupleraies », Mme GANIVET met en garde pour les peupleraies répertoriées en espace boisé classé (EBC) dans les documents d'urbanisme. Pour ces zones le défrichage est interdit.

M. QUANTINET demande pourquoi interdire les peupliers.

Mme NIVOY répond que les peupliers en bord de cours d'eau ne sont pas adaptés, leur système racinaire ne permet pas de stabiliser la berge. Leur implantation en zones humides dégrade également ces espaces abritant parfois des espèces rares.

M. DELAVEAUD conseille de se rapprocher des Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) pour rédaction du PAGD.

Les membres de la CLE proposent de modifier l'orientation comme suit : « Gérer l'implantation des peupleraies » (limiter l'implantation des peupleraies en bord de cours d'eau et en fond de vallée).

M. LANTSOGHT demande que la liste des espèces invasives soit précisée dans le PAGD.

La stratégie modifiée est votée à l'unanimité.

f. Inondations et ruissellement

M. DELAVEAUD annonce que les PPR ne définissent que des zones où les droits d'urbanisation sont limités ou interdits. Aucune action n'est menée pour limiter les risques d'érosion.

Mme GANIVET demande qu'une réflexion soit menée sur la pluie de référence devant être prise en compte pour la création des ouvrages de stockage.

M. VENAULT propose une mesure demandant de planter les rangs de vignes en perpendiculaire à la pente.

M. QUANTINET répond que les terrains trop pentus ne peuvent pas être exploités dans ces conditions (risque de basculement du tracteur). Il propose plutôt de limiter les longueurs de rangs et mettre en place des fourrières. En ce qui concerne l'agrandissement de l'aire AOC Champagne, il pense que les aménagements doivent être faits avant de planter.

A la question, les zones d'expansion de crues doivent-elles être cartographiées avant ou après approbation du SAGE. M. DIEZ propose d'intégrer les zones connues et de mettre à jour en fonction de l'accroissement des connaissances.

M. OLIVIER demande comment la sensibilisation de la population au risque inondation sera effectuée. Une information par le biais des communes peut être envisagée.

M. VENAULT demande si un système d'alerte de crues existe sur le territoire. Mme NIVOY répond que pour la rivière Aisne oui, pour les autres cours d'eau non. Néanmoins les cours d'eau du territoire ne sont pas soumis à des crues violentes.

La stratégie est votée à l'unanimité.

- **Bilan sur les recommandations/obligations du SDAGE**

Mme MOLINIE juge que la disposition 51 « Instaurer un plan de restauration des milieux aquatiques dans les SAGE : intégrer la restauration de la continuité écologique et la restauration des interconnexions entre habitats dans le PAGD » devrait être retenue car tous les éléments pour élaborer ce plan sont à disposition. Les membres de la CLE retiennent donc cette recommandation du SDAGE.

La disposition 82 du SDAGE propose de définir les zonages, les conditions d'implantation de carrières compatibles avec tous les usages dans les SAGE. Mme NIVOY demande si les préconisations des schémas départementaux des carrières sont suffisantes.

M. OLIVIER juge que, les schémas étant en cours de révision, il faut être vigilant.

Mme MOLINIE indique que la disposition 92 du SDAGE définit une zone à forts enjeux environnementaux au sein de laquelle l'ouverture de nouvelles carrières et le renouvellement des arrêtés d'autorisation d'exploiter ne sont pas compatibles. Les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) peuvent être incluses dans cette zone.

Les membres présents sont d'accord avec cette proposition.

Mme LICKEL constate que les partenaires potentiels n'ont pas été mis en avant. Elle pense notamment à l'Entente Oise Aisne qui est un acteur important du territoire. En tant qu'EPTB, il peut porter des études, voire même porter le SAGE.

Elle s'inquiète sur la possibilité de respecter l'échéancier (approbation du SAGE pour 2012) et regrette le manque de portage politique local, en particulier la faible participation des élus de la Communauté d'Agglomération de Reims (CAR).

Mme WOJNAROWSKI est d'accord avec le constat de Mme LICKEL. Elle annonce qu'une présentation du SAGE a été faite aux membres de la commission eau et assainissement de la CAR en octobre.

Mme NIVOY pense qu'il serait bien que, comme les années précédentes, un point sur l'avancement du SAGE soit fait auprès de toutes les communes du SAGE. Malheureusement les animatrices n'ont pas trouvé le temps cette année d'organiser ces réunions d'information.